



## MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

### relatif aux comptes de la commune pour l'année

### 2017

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous remettre, en annexe, les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne pour l'année 2017.

Par le présent message, nous tenons à vous donner un certain nombre de renseignements complémentaires.

Le budget 2017 prévoyait un déficit de **CHF 1'497'161.95** pour un total de charges de CHF 78'358'712.55. Les comptes laissent apparaître un bénéfice de **CHF 110'914.30** pour un total de charges de CHF 84'603'409.22, après amortissements financiers obligatoires de CHF 3'593'796.00, attribution à la réserve obligatoire pour le renouvellement du réseau d'eau potable de CHF 410'689.05, attribution à la réserve obligatoire pour le renouvellement des canalisations de CHF 961'261.04, attribution à la réserve pour le renouvellement de la STEP de CHF 150'000.00 et des amortissements complémentaires des immobilisations de CHF 6'478'441.70 par le biais d'un prélèvement sur la réserve pour investissements du même montant de CHF 6'478'441.70.

Le résultat 2017 résulte tout d'abord d'une très bonne maîtrise des dépenses, avec une baisse des dépenses nettes dans tous les chapitres. Ensuite, l'évaluation des impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales a fait l'objet, comme les années précédentes, d'une estimation très prudente, compte tenu notamment des incertitudes liées aux personnes morales, dont nous dépendons fortement. La baisse importante constatée chez certains contribuables personnes morales a, heureusement, été partiellement compensée par une hausse réjouissante chez d'autres.

Pour l'année 2017, nous avons également calculé le résultat du compte financier. Le compte financier résume l'ensemble des écritures comptables qui font l'objet d'un mouvement de trésorerie. Par conséquent, les écritures telles que les amortissements, les provisions spéciales, attributions aux réserves, et les imputations internes ont été éliminées de ce résultat. Le compte financier laisse ainsi apparaître un déficit de CHF 10'147'843.31. Ce résultat est la conséquence des investissements lourds au bénéfice des écoles ainsi que de l'agrandissement de la Résidence des Martinets. Les investissements nets 2017 se montent en effet à CHF 18'349'366.05.

Durant l'exercice 2017, les emprunts bancaires à court, moyen et long terme ont augmenté de CHF 54'807'400.00 au 31.12.2016 à CHF 77'500'000.00 au 31.12.2017, soit **une augmentation de la dette brute de Fr. 22'692'600.00**. L'endettement net, qui comprend les emprunts à court, moyen et long terme diminués du compte-courant de l'Etat de Fribourg, des disponibilités ainsi que des prêts selon le calcul du Service des Communes est passé de CHF 36'381'685.21 au 31.12.2016 à CHF 62'228'665.70, soit **une augmentation de CHF 25'846'980.49**. Par conséquent, la différence entre l'augmentation de la dette brute et de la dette nette représente la trésorerie utilisée pour financer partiellement les investissements, soit CHF 3'154'380.49.

En conclusion de ce préambule, il est précisé que, désormais, les charges de chauffage et d'électricité des immeubles communaux ont été splittées en deux comptes distincts, dans le but d'extraire des statistiques de consommation mises à disposition avec le nouveau logiciel.

## **COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2017**

### **0 Administration**

#### **020 Administration générale**

##### **020.305 Cotisations à l'assurance maladie collective**

Budget : CHF 156'500.00 Comptes : CHF 139'307.25 Disponible : CHF 17'192.75

Pour rappel, les cotisations sont calculées en fonction de la masse salariale et du taux de prime. Il n'est pas possible d'avoir un montant précis lors de l'établissement du budget. Toutefois, avec la baisse de la sinistralité, nous avons pu faire baisser les primes avec un appel d'offres et tenir le budget.

##### **020.305.10 Cotisations aux assurances accidents**

Budget : CHF 155'500.00 Comptes : CHF 137'966.10 Disponible : CHF 17'533.90

Les cotisations d'assurances accidents professionnels sont d'une part réparties en trois catégories d'employés et d'autre part payées selon le taux des activités. Il n'est pas possible d'avoir un montant précis lors de l'établissement du budget.

##### **020.318.10 Assurances incendie, ECAB**

Budget : CHF 6'600.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 6'600.00

Lors de l'établissement du budget, le compte 360.318.10 pour l'assurance ECAB de l'administration communale à Petit-Moncor 1b n'avait pas été créé. Dans l'intervalle, il l'a été et la facture a été inscrite sous ce compte-là.

##### **020.318.60 Achat abonnements généraux CFF**

##### **020.434 Locations des abonnements généraux CFF**

Budget : CHF 6'600.00 produit net Comptes : CHF 2'207.00 produit net Manco : CHF 4'393.00

Dans l'ensemble les abonnements sont bien vendus et la recette couvre le prix d'achat.

##### **020.436 Remboursements frais administratifs**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 8'774.05 Gain : CHF 8'774.05

La Commune participe à la formation continue des collaborateurs. Pour des formations onéreuses, une convention est établie, exigeant du collaborateur qui quitte avant un terme défini de rembourser le coût de la formation prorata temporis. Ce montant correspond au remboursement d'un collaborateur ayant quitté avant le terme fixé.

#### **030 Informatique et télécommunications**

##### **030.315.01 Frais de maintenance non contractuelle**

Budget : CHF 20'000.00 Comptes : CHF 37'110.55 Excédent : CHF 17'110.55

Le dépassement provient des coûts supplémentaires engendrés par notre plateforme URBANUS durant le 1<sup>er</sup> semestre, soit jusqu'à la migration vers le nouveau programme Citizen. Les interventions hors contrat se sont encore élevées à CHF 23'044.45, même si elles ont été limitées au strict nécessaire. Cela nous confirme dans nos choix.

## **1** **Ordre public**

### **140** **Police du feu** **140.352** **Participation aux Centres de renfort (DL)**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 2'109.20 Excédent : CHF 2'109.20

Cette position était auparavant comptabilisée dans le compte 720.351 « Part à la lutte contre les hydrocarbures ». Toutefois, cette participation va bien au-delà de l'environnement puisqu'il s'agit d'un pot commun des centres de renfort des pompiers régionaux qui interviennent pour des missions de spécialistes pour lesquels les sapeurs-pompiers locaux ne sont pas équipés. La répartition de cette charge se fait sur décision du Conseil d'Etat avec une clé de répartition entre les communes. Par voie de conséquence, cette charge a été reclassée dans ce chapitre.

## **2** **Enseignement et formation**

### **210** **Cycle scolaire obligatoire**

#### **210.352.20** **Ecolage pour élèves Ville Fribourg et autres (DL)**

Budget : CHF 0.00 Comptes: CHF 4'555.75 Excédent : CHF 4'555.75

Il s'agit d'une participation aux frais d'enseignement d'un élève de Villars-sur-Glâne qui a fréquenté une classe de la Ville de Fribourg suite à un déménagement en cours d'année et d'un élève placé en résidence secondaire et provisoirement dans un foyer dans le canton de Neuchâtel.

#### **210.302.55** **Traitements responsables des devoirs surveillés**

Budget : CHF 15'967.80 Comptes : CHF 22'821.95 Excédent : CHF 6'854.15

Le budget initial se trouve en position 290.301.40. Toutefois, tous les charges et produits relatifs aux devoirs surveillés se trouvent dans le chapitre 210. Le dépassement de ce poste est dû à l'engagement d'une deuxième responsable pour le site de l'école de Villars-Vert à partir du mois de mars. En effet, la gestion des élèves inscrits étaient particulièrement difficile pour une seule personne. Il a été décidé de scinder en deux groupes bien distincts les élèves (3-4-5-6 H et 7-8 H). Le groupe des 7-8H ne fréquente par contre plus que deux fois par semaine les devoirs surveillés.

#### **210.302.60** **Traitements maîtres sport scolaire facultatif** **210.318.10** **Sport scolaire facultatif par des tiers**

Budget : CHF 32'200.00 Comptes : CHF 39'440.00 Excédent : CHF 7'240.00

Les salariés de la commune sont dans le compte 210.302.60 tandis que les clubs qui mettent à disposition un maître de sport sont dans les prestations de tiers, compte 210.318.10. L'excédent représente un reliquat de 2016 porté sur les comptes 2017. Par ailleurs, ces coûts font l'objet de subventions cantonales et fédérales (210.461 et 210.461.01).

#### **210.352.80** **Service de psychologie SIPLP (DL)**

Budget : CHF 474'407.00 Comptes: CHF 504'264.85 Excédent : CHF 29'857.85

Voir chapitre 220. Il s'agit du montant à charge de la commune sur le pot intercommunal du chapitre 220.

#### **210.366.50** **Activités culturelles scolaires**

Budget : CHF 36'500.00 Comptes : CHF 18'981.20 Disponible : CHF 17'518.80

Les frais relatifs à l'activité de théâtre « Les Ombres de Shakespeare » se sont avérés moins élevés que l'année précédente et d'une manière générale le nombre d'activités culturelles a diminué.

**210.366.55 Subvention surveillance des devoirs**  
**210.452.20 Participation aux devoirs surveillés**

Budget : CHF 40'000.00 recettes Comptes : CHF 39'090.00 net Gain : CHF 910.00  
La position a été splittée afin de faire ressortir clairement la charge de la subvention communale par rapport à la participation brute des parents aux devoirs surveillés selon les tarifs en vigueur.

**210.452.40 Participation des classes de développement**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 10'657.00 Gain : CHF 10'657.00

Il s'agit d'une refacturation des frais liés à la mise à disposition bus (carburant, amortissement véhicule) ainsi qu'une participation aux heures d'enseignement de la natation. Auparavant, ces recettes étaient comptabilisées en diminution des charges correspondantes.

**210.461 Subvention sport scolaire et facultatif**  
**210.461.01 Subvention fédérale des camps**

Budget : CHF 30'000.00 Comptes : CHF 34'489.05 Gain : CHF 4'489.05

La position a été splittée afin de différencier le type de subventionnement cantonal ou fédéral. Cumulées, les deux positions relèvent un subventionnement étatique supérieur à ce qui a été budgétisé.

**220 Service intercommunal de psychologie et de logopédie (DL)**

**220.302 Traitements des psychologues**

Budget : CHF 627'498.00 Comptes : CHF 667'469.95 Excédent : CHF 39'971.95

Les comptes plus élevés s'expliquent en partie par le fait que les frais liés au pont AVS d'une psychologue partie en pré-retraite n'avaient pas été mis au budget 2017 et par le fait qu'une augmentation de dotation en psychologie (20%) a été intégrée dès le mois de septembre 2017.

**220.302.20 Traitements des psychomotriciennes**

Budget : CHF 221'126.00 Comptes : CHF 257'433.10 Excédent : CHF 36'307.10

Les comptes plus élevés s'expliquent en partie par le fait que les frais liés au pont AVS d'une psychomotricienne partie en pré-retraite n'avaient pas été mis au budget 2017 et par le fait qu'une nouvelle psychomotricienne a été engagée avec un traitement salarial supérieur à ce qui avait été budgétisé.

**220.316 Location des salles de psychomotricité**

Budget : CHF 10'000.00 Comptes : CHF 14'400.00 Excédent : CHF 4'400.00

Les comptes plus élevés s'expliquent par le rattrapage des frais de location de la salle de psychomotricité des Rochettes (CHF 4'800.-) qui n'avaient pas été facturés en 2016.

**220.390.10 Imputation interne des intérêts**

Budget : CHF 12'000.00 Comptes : CHF 4'500.00 Disponible : CHF 7'500.00

Le montant est moins important que dans les budgets des dernières années, car, selon le service comptable de Villars-sur-Glâne, les acomptes aux communes membres du SIPLP sont facturés plus vite et leur permettent ainsi de s'acquitter plus vite de leur participation. Par ailleurs, le taux de la dette a baissé.

## **220.451/220.452.10 Participation du canton / des communes membres**

### **Canton**

Budget : CHF 893'015.00

Comptes : CHF 767'073.00

Manco : CHF 125'942.00

### **Communes**

Budget : CHF 1'371'815.00

Comptes : CHF 1'459'353.90

Gain : CHF 87'538.90

La participation du canton est moins importante que prévue, car le canton prend en charge pour moitié les salaires des thérapeutes en fonction de la dotation indiquée par les critères du SESAM. Or, la dotation des thérapeutes du SIPLP est plus élevée. La masse salariale dépendant de cette sur-dotation est alors à charge des communes, dont la participation est ainsi plus importante.

### **290 Administration scolaire**

#### **290.301.40 Traitements responsables des devoirs surveillés**

Voir compte 210.302.55

### **2901 Ecole de Cormanon**

#### **2901.312 Chauffage**

##### **2901.312.05 Electricité**

Budget : CHF 80'000.00

Comptes : CHF 14'559.65

Disponible : CHF 65'440.35

Les frais de chauffage ont représenté un coût de CHF 30'915.15 et les frais d'électricité de CHF 22'628.00. Un remboursement de CHF 38'983.50 a été effectué par le Groupe E pour le chauffage à distance suite à des erreurs de tarifs.

#### **2901.313 Frais de nettoyage**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 32'071.70

Excédent : CHF 12'071.70

En raison du départ imprévu de 2 employés de l'intendance des bâtiments, il a été nécessaire de faire appel à une entreprise de nettoyage afin d'effectuer les travaux d'entretien qui leur incombent. Ces travaux ont représenté un coût de CHF 21'688.80. Pour les nettoyages du bâtiment de l'aile Est (ancienne administration), les coûts de l'entreprise sont compensés partiellement par la baisse du montant des salaires (2901.301 Traitement des concierges) dont les comptes sont CHF 3'389.20 inférieurs au budget.

#### **2901.314 Entretien et rénovation**

Budget : CHF 101'000.00

Comptes : CHF 92'387.00

Disponible : CHF 8'613.00

En raison des travaux de rénovation de l'école, l'entretien courant du bâtiment a été effectué à son strict minimum. Toute la distribution de chauffage du bâtiment B a dû être réalisée. S'agissant de travaux urgents et imprévus, il a été décidé de limiter et de repousser toutes les dépenses non urgentes afin de financer les travaux de chauffage. Dès lors, les travaux concernant la salle des maîtres ont été reportés au budget 2018. Les frais de chauffage ont représenté un coût de CHF 50'068.40. La peinture des salles de classe a été réalisée en lien avec la pose des tableaux interactifs pour un montant de CHF 32'978.30.

### **2902 Ecole des Rochettes**

#### **2902.314 Entretien et rénovation**

Budget : CHF 112'000.00

Comptes : CHF 101'953.00

Disponible : CHF 10'047.00

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. L'analyse sismique a fait l'objet d'une étude globale des bâtiments communaux, facturée sur le compte du centre sportif. Des travaux imprévus ont dû également être entrepris :

- Nous avons profité des travaux de raccordement du chauffage à distance pour remplacer la conduite d'eau potable pour un montant de CHF 10'000.00
- Avec le remplacement du chauffage et la libération des espaces, un montant de CHF 11'000.00 a été investi pour aménager des surfaces de rangement pour les enseignants
- Le lave-vaisselle de l'appartement du concierge a été remplacé pour CHF 1'800.00
- La sono de la salle de gym a dû être réparée pour un coût de CHF 2'000.00

#### **2902.427.50                   Produit des locations et halles de gym**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 9'600.00

Manco : CHF 10'400.00

Le budget 2017 a été fondé sur les comptes 2015 puis splitté par bâtiments scolaires, car anciennement toutes les locations des halles de gymnastique étaient comptabilisées dans le compte 290.427. Toutefois, la répartition budgétisée par bâtiment n'est pas exacte.

#### **2903                               Ecole de Villars-Vert**

##### **2903.312                       Chauffage**

##### **2903.312.05                   Eclairage**

##### **2903.312.10                   Consommation d'eau potable**

##### **2903.313                       Frais de nettoyage**

##### **2903.318                       Assurances incendie, ECAB**

##### **2903.319                       Taxes d'épuration des eaux**

##### **2903.436.20                   ./. Participation du CSVV aux frais du bâtiment**

Budget : CHF 127'450.00 charge totale Comptes : CHF 119'786.45 net

Disponible : CHF 7'663.55

Auparavant toutes les charges de l'immeuble refacturées au Centre scolaire de Villars-Vert pour la partie occupée par l'Etat étaient comptabilisées en diminution des comptes de charges correspondants. Le budget a été établi de la même façon que les années précédentes. Toutefois, pour une meilleure transparence, et pour répondre aux normes comptables en vigueur, nous avons comptabilisé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2017 les charges brutes et leur refacturation de CHF 63'710.85 dans le compte 2903.436.20.

#### **2903.314                       Entretien et rénovation**

Budget : CHF 134'500.00

Comptes : CHF 122'296.15

Disponible : CHF 12'203.85

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés, excepté l'isolation du vide sanitaire dans la classe enfantine qui a été jugé non pertinent après une étude complémentaire. L'analyse sismique a fait l'objet d'une étude globale des bâtiments communaux facturée sur le compte du centre sportif.

#### **2903.427.50                   Produit des locations et halles de gym**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 2'150.00

Manco : CHF 17'850.00

Le budget 2017 a été fondé sur les comptes 2015 puis splitté par bâtiments scolaires, car anciennement toutes les locations des halles de gymnastique étaient comptabilisées dans le compte 290.427. Toutefois, la répartition budgétisée par bâtiment n'est pas exacte.

#### **2903.436                       Indemnités des assurances des bâtiments**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 4'844.40

Gain : CHF 4'844.40

Un montant de CHF 4'844.40 a été remboursé par les assurances pour différents actes de négligence ou de vandalisme dont les auteurs ont pu être identifiés.

### **3 Culture, sports et loisirs**

#### **300 Culture** **300.318.10 Etude pour agrandissement de la bibliothèque**

Budget : CHF 20'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 20'000.00

L'étude pour la bibliothèque communale est en cours et a été reportée au budget 2018.

#### **330 Parcs publics et chemins pédestres**

##### **330.301 Traitements des jardiniers** **330.308 Prestations du personnel temporaire**

Budget : CHF 398'485.40 Comptes : CHF 331'057.65 Disponible : CHF 67'427.75

Un jardinier a quitté la Commune mais n'a pas été remplacé dans ce chapitre. Nous avons le phénomène inverse dans les traitements de l'édilité, voir compte 620.301. Par ailleurs un jardinier a été en arrêt maladie longue durée en 2017, pour lequel des indemnités d'assurances ont été perçues dans le compte 330.436 ci-dessous.

##### **330.319 Impôts sur les véhicules de service**

Budget : CHF 7'500.00 Comptes : CHF 9'494.65 Excédent : CHF 1'994.65

Deux factures concernant les véhicules de la voirie ont été introduites sur le chapitre 330. Le compte 620.319 représente un excédent de CHF 1'207.10. Lors du service hivernal, nous avons immatriculé un véhicule de démonstration pour une durée de 3 mois. Selon notre arrangement, ce véhicule a été mis à notre disposition gratuitement. En contrepartie, nous avons dû prendre à notre charge les frais d'immatriculation.

##### **330.436 Indemnités des assurances du personnel**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 56'678.65 Gain : CHF 56'678.65

Le montant reçu correspond aux indemnités des assurances pour un jardinier en arrêt maladie longue durée.

#### **340 Sports**

##### **340.352 Rétrocession à Matran des locations de tiers du terrain synthétique**

Budget : CHF 16'650.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 16'650.00

Selon une convention établie entre la commune de Villars-sur-Glâne et celle de Matran, la commune de Matran ne touche pas de rétrocession pour les années 2016-2017-2018. Toutefois, elle participe aux frais d'entretien du terrain synthétique : on remarque en effet que les frais sont bien plus élevés que l'éventuelle rétrocession à laquelle elle aurait droit. Par conséquent, l'éventuelle rétrocession est incluse dans les frais d'entretien.

##### **340.365 Participation aux cours IdéeSport**

Budget : CHF 30'000.00 Comptes : CHF 20'048.55 Disponible : CHF 9'951.45

Le budget prévoyait de doubler l'offre. Or, les statistiques 2016-2017 révèlent une participation moyenne de 42 enfants par dimanche. Ainsi, il n'a pas été nécessaire d'augmenter la surface et l'encadrement.

##### **340.427.20 Location du terrain synthétique**

Budget : CHF 66'650.00 Comptes : CHF 6'570.00 Manco : CHF 60'080.00

Comme l'année dernière, nous nous sommes basés sur les estimations qui nous avaient été soumises par le FCV en ce qui concerne les recettes. Par conséquent, il est donc nécessaire que le FCV accentue drastiquement le marketing pour louer davantage ce nouveau terrain. A défaut, nous nous baserons dorénavant sur les recettes effectives.

### **341 Centre sportif avec installations de la protection civile**

#### **341.301 Traitements des concierges**

Budget : CHF 85'857.10 Comptes : CHF 97'002.10 Excédent : CHF 11'145.00

Ces dernières années, le traitement des concierges représentait toujours un coût d'approximativement CHF 95'000.00. Il n'y a pas eu de baisse de pourcentage, dès lors le budget inscrit pour 2017 était sous-évalué.

#### **341.314 Entretien et réparations des bâtiments**

Budget : CHF 78'500.00 Comptes : CHF 71'678.90 Disponible : CHF 6'821.10

Les travaux prévus au budget ont été réalisés, excepté la signalétique, le remplacement de la sono et la pose d'un palan électrique. Ces travaux ont été reportés.

### **351 Centre de rencontres villageoises « La Grange »**

#### **351.301 Traitements des concierges**

Budget : CHF 55'703.15 Comptes : CHF 67'624.40 Excédent : CHF 11'921.25

Le budget total entre La Grange et l'Ancienne école correspond aux charges, dès lors il y a eu une petite différence de répartition des pourcentages entre le budget et les comptes.

#### **351.314 Entretien et réparations de l'immeuble**

Budget : CHF 25'000.00 Comptes : CHF 26'683.45 Excédent : CHF 1'683.45

Tous les travaux prévus au budget ont été réalisés.

### **352 Bâtiment du Village (Ancienne école)**

#### **352.301 Traitement des concierges**

Budget : CHF 44'603.15 Comptes : CHF 36'130.75 Disponible : CHF 8'472.40

Compensation avec le compte 351.301, voir ci-dessus.

### **354 Bâtiment des services extérieurs et du feu**

#### **354.314 Entretien et réparations du bâtiment**

Budget : CHF 71'000.00 Comptes : CHF 185'023.45 Excédent : CHF 114'023.45

Les portes industrielles de l'atelier et de la halle des pompiers ont dû être remplacées d'urgence pour des questions de sécurité. Après un contrôle technique, il a été relevé qu'il y avait un risque que les portes se décrochent. Aucune réparation assurant la sécurité et le maintien du fonctionnement n'était possible. Leur remplacement a représenté un coût de CHF 135'184.80 ainsi qu'un montant de CHF 11'000.00 pour le raccordement électrique. Les autres frais engagés se sont limités à l'entretien courant et aux contrats d'entretien, la modification des vestiaires, l'installation d'une alarme sprinkler et l'installation d'un système de badge sur la porte du 1<sup>er</sup> étage n'ont pas été entrepris.

### **356 Pavillon de l'accueil et de l'animation à Villars-Vert**

#### **356.301 Traitement des concierges**

### **356.313 Frais de nettoyages**

Budget 356.301 : CHF 3'000.00 Comptes : CHF 2'520.00 Disponible : CHF 480.00  
Budget 356.313 : CHF 500.00 Comptes : CHF 2'004.50 Excédent : CHF 1'504.50

Avec le départ imprévu d'un membre du personnel d'entretien, il a été nécessaire de recourir à une entreprise de nettoyage pour assurer ses tâches, pour un montant de CHF 1'922.00.

### **357 Ludothèque**

#### **357.301 Traitement du personnel d'exploitation**

Budget : CHF 13'241.10 Comptes : CHF 16'371.90 Excédent: CHF 3'130.80

Le budget a été calculé à partir des comptes 2016, année durant laquelle la ludothèque avait été fermée quelques temps en raison de travaux. En 2017, les heures d'ouverture ont progressé de près de 60% et sont stables en comparaison avec 2015.

### **360 Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F**

#### **360.318.10 Assurance incendie, ECAB**

Budget : CHF 6'600.00 Comptes : CHF 9'901.25 Excédent : CHF 3'301.25

Voir commentaire sous le compte 020.318.10. La valeur ECAB a été réévaluée à la suite des travaux effectués.

### **361 Four à pain Préalpes 12C (nouveau)**

#### **361.318 Assurance incendie, ECAB**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 34.45 Excédent : CHF 34.45

Il n'y avait, jusqu'à ce jour, pas de compte spécifique pour ce bâtiment.

## **4 Santé publique**

### **440 Soins ambulatoires**

#### **440.300 Honoraires commission aide à domicile**

Budget : CHF 3'350.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 3'350.00

Les coûts de la commission sont maintenant compris dans notre participation au Réseau Santé Sarine (RSS).

#### **440.352.20 Part aux indemnités forfaitaires**

Budget : CHF 435'831.40 Comptes : CHF 468'810.35 Excédent : CHF 32'978.95

Le solde 2016 a été facturé en novembre 2017 et se monte à CHF 32'985.80.

## **5 Affaires sociales**

### **540 Structures d'accueil petite enfance**

#### **540.365 Subvention à la Fondation pour les AEF**

Budget : CHF 1'390'000 Comptes : CHF 1'256'599.99 Disponible : CHF 133'400.01

L'exercice 2017 se traduit encore une fois par un résultat positif pour la FAEF. La diminution de la contribution communale s'explique principalement par une augmentation de fréquentation tant au niveau des crèches qu'au niveau des accueils extrascolaires (AES). Il est à relever la difficulté prévisionnelle quant à la fréquentation des AES, les inscriptions d'enfants ne se faisant qu'en mai pour l'année scolaire suivante. La contribution des familles est plus élevée et les charges salariales sont dans l'ensemble respectées, malgré l'engagement de personnel supplémentaire. Des remboursements au niveau des indemnités journalières maladie/accident contribuent également à baisser la participation communale.

**580 Prévoyance sociale**

**580.301.01 Traitement du personnel administratif**

**580.436 Indemnités assurances du personnel et refacturation**

Budget : CHF 209'966.10 charges Comptes : CHF 208'178.35 net Disponible : CHF 1'787.75

Les indemnités reçues ont couvert le salarié engagé à durée déterminée pour remplacer une personne en congé maternité.

**580.351.15 Part à l'aide LASoc du district**

**580.451.15 Remboursement de l'aide sociale par district**

Budget : CHF 318'746.40 Comptes : CHF - 136'742.75 net Disponible : CHF 455'489.15

Aide sociale du district	CHF 18'859'194.62
Part Etat de Fribourg (40 %)	<u>CHF 7'863'544.65</u>
Part des Communes (60 %)	CHF 10'995'649.97

Nos dépenses d'aide sociale, calculées proportionnellement à celles du district, nous donnent droit à cette ristourne, soit le décompte final 2016 de CHF 136'742.75. Par conséquent la charge est à CHF 0.- et la recette est hors budget étant donné que l'Etat prévoyait une charge pour notre commune.

**580.366 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG**

**580.451 Participation du canton aux frais d'assistance VSG**

**580.452 Récupération des frais d'assistance VSG**

Budget : CHF 1'300'000.00 charges Comptes : CHF 1'595'809.56 net Excédent : CHF 295'809.56 net

Sur la demande de l'Etat, les revenus des bénéficiaires de l'aide sociale sont comptabilisés depuis janvier 2017 dans le 580.452, ce qui n'était pas le cas avant. Cette nouvelle procédure n'était pas encore en vigueur au moment du budget. Par conséquent, pour calculer le chiffre net de l'aide sociale réelle, il faut déduire le total du poste 580.452 au compte 580.366, puis comme les années précédentes, déduire la participation de l'Etat du compte 580.451.

**580.366.12 Frais de fonctionnement organisation MIS Matran**

**580.366.30 Aide matérielle, MIS Commune de Matran**

**580.451.05 Participation du canton frais d'assistance Matran**

**580.451.12 Participation frais de fonctionnement MIS Matran**

**580.452.02 Récupération frais d'assistance Matran**

**580.452.25 Part de Matran, remboursement aide matérielle**

L'entier des charges nettes occasionnées par le nouveau mandat de gestion de l'aide sociale pour la commune de Matran a été totalement récupéré et refacturé.

**583 Office communal du travail**

**583.301.20 Traitement du personnel auxiliaire (PAR)**

Budget : CHF 400'000.00 Comptes : CHF 315'135.25 Disponible : CHF 84'864.75

Le budget 2017 ayant été voté tardivement, aucun auxiliaire n'a pu être engagé pendant le 1<sup>er</sup> trimestre.

### **583.301.30/583.452.20 Traitement du personnel auxiliaire (PAR) Matran et refacturation**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 36'781.25 Excédent : CHF 36'781.25

Les charges sont du même montant que la refacturation, ces écritures sont neutres sur notre résultat.

### **583.318.15/583.452.30 Participation à Ritec frais d'encadrement Matran et refacturation**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 3'250.00 Excédent : CHF 3'250.00

Les charges sont du même montant que la refacturation, ces écritures sont neutres sur notre résultat.

## **6 Transports et communications**

### **620 Routes communales et génie civil**

#### **620.301 Traitements du personnel de l'édilité** **620.436.20 Indemnités des assurances du personnel**

Budget : CHF 975'070.80 charges Comptes : CHF 1'095'052.45 net Excédent : CHF 119'981.65

Le problème est inversé avec le compte 330.301 du traitement des jardiniers. Visiblement, une inversion a été comptabilisée entre le personnel des parcs et jardins et celui de l'édilité au moment du budget.

De plus, on constate que le compte 620.436.20 indique une recette de CHF 30'288.85 pour indemnités du personnel en arrêt de travail.

#### **620.301.10 Traitements du personnel administratif** **620.308 Prestations du personnel temporaire**

Budget : CHF 815'886.10 Comptes : CHF 741'104.85 net Disponible : CHF 74'781.25

Cet écart par rapport au budget concorde avec la réduction des effectifs au secrétariat du service technique. Pour pallier à ces absences, du personnel temporaire a été engagé afin d'assurer un fonctionnement minimum.

### **620.311 Achat de véhicules, machines et matériel**

Budget : CHF 91'000.00 Comptes : CHF 107'143.95 Excédent : CHF 16'143.95

Le budget initial prévoyait le remplacement d'une camionnette par un véhicule de la même catégorie estimé à CHF 80'000.00. Lors du service hivernal 2017, nous avons remarqué qu'un de nos véhicules, une fois équipé avec la lame à neige et la saleuse, était en surcharge. Afin de corriger cette situation, nous avons proposé le remplacement de la camionnette de 3,5 tonnes par un véhicule de voirie pour un montant de CHF 97'986.40.

### **620.312 Consommation d'énergie éclairage public**

Budget : CHF 110'000.00 Comptes : CHF 99'931.15 Disponible : CHF 10'068.85

Le montant de Fr. 99'931.15 représente la charge de décembre 2016 à fin décembre 2017, soit 13 mois. Malgré cela, on constate que la consommation d'énergie diminue en raison des améliorations de générations apportées aux candélabres.

### **620.314 Entretien des routes communales**

Budget : CHF 260'000.00 Comptes : CHF 256'021.30 Disponible : CHF 3'978.70



- **Bruit routier routes du Soleil et des Préalpes**

Ces prestations d'avant-projet ont reportées en adéquation avec le PGRR.

**Diminution CHF 12'000.00**

- **Route du Bugnon**

Le concept de requalification a été reporté.

**Diminution CHF 30'000.00**

- **Ruisseau de l'Île**

Le projet de mise à ciel ouvert du ruisseau a été adjugé à un bureau spécialisé, le Canton doit se déterminer sur le subventionnement ou non, les travaux de planification ont été reportés.

**Diminution CHF 15'000.00**

- **Dort-Verte, PI Cormanon (secteur VII)**

La suite de la planification a été interrompue, et est suspendue aux modalités et à l'enveloppe de participation de l'Agglomération.

**Diminution CHF 40'000.00**

- **Dort-Verte, Belle-Croix (secteur II)**

Le projet de mobilité douce a été mené et réalisé par nos services en interne.

**Diminution CHF 15'038.95**

- **Route d'accès à l'HFR et à la future zone d'activités de Bertigny**

Prestations d'ingénieur trafic, expertise de la variante proposée par le SPC

**Augmentation CHF 1'255.50**

- **Route des Dailles, avant- projet pour mise en zone 30 km/h, prestations d'ingénieurs**

**Augmentation CHF 2'376.00**

- **Matériel et logiciel divers**

Divers émoluments, révision radar

**Diminution CHF 3'023.70**

**650 Service des transports publics**

**650.366.10 Encouragement plan de mobilité**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 13'189.65

Excédent : CHF 13'189.65

35 collaborateurs de la commune ont bénéficié des encouragements quant à leurs efforts pour privilégier les déplacements « domicile-travail » en mobilité douce toute l'année. Plus précisément, 18 collaborateurs ont profité d'une subvention de 80 % pour l'achat de leur abonnement TPF, et 17 de l'éco-bonus qui récompense ceux qui effectuent les déplacements à pied, soit un total de CHF 11'076.05 pour les encouragements des collaborateurs. Nous avons aussi acquis 3 cartes TPF à prépaiement pour un montant de CHF 310.00, pour les déplacements professionnels de nos collaborateurs (en ville de Fribourg par exemple). Le solde des charges (CHF 1'803.60) a servi pour l'impression des vignettes personnalisés et des vignettes journalières.

**650.427.90 Recettes plan de mobilité**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 65'496.00

Gain : CHF 65'496.00

Le plan de mobilité de l'administration communale a été lancé au début de l'année. Le concept mis en place était d'une part l'introduction d'un stationnement payant, et d'autre part l'encouragement pour ceux qui privilégient les transports publics ou la mobilité douce. Courant 2017, 169 collaborateurs/trices de l'État de Fribourg ont effectué une demande pour une vignette de stationnement, principalement sur les sites des écoles. 86 collaborateurs/trices

de la Commune étaient en possession d'une vignette de stationnement pour les sites de l'administration communale, services techniques, déchetterie et la STEP.

On remarque que 70% des vignettes délivrées sont pour l'année complète, et le solde est principalement pour des vignettes d'une durée entre 3 et 5 mois. En effet, ce sont des collaborateurs qui privilégient les déplacements en mobilité douce au cours des périodes plus chaudes, généralement depuis le mois de mai à septembre, et le reste de l'année ils effectuent les déplacements en voiture. Tous ces éléments nous amènent à un produit de CHF 65'496.00.

#### **650.382 Attribution réserve plan de mobilité**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 52'306.35

Excédent : CHF 52'306.35

Dans le cadre de la mise en place du plan de mobilité de l'administration communale, le fonctionnement comptable a été validé sous la forme d'un « pot ». Soit, un compte de fonctionnement pour les recettes (650.427.90) et un autre pour les encouragements (650.366.10), avec le solde qui se reporte pour l'année suivante. Par conséquent, ce compte est la différence entre les deux précédents. L'impact est donc neutre sur le résultat communal.

## **7 Protection et aménagement de l'environnement**

### **700 Service des eaux (EP eau potable)**

#### **700.315.01 Entretien des conduites d'amenées**

Budget : CHF 70'000.00

Comptes : CHF 24'032.70

Disponible : CHF 45'967.30

Le montant de CHF 70'000.00 permet au service des eaux d'entretenir les captages d'eau de Prouvin et de Pont-Neuf ainsi que la conduite de transport de 12 km. Cette dernière débute à la Commune du Gibloux et se termine au réservoir de Belle-Croix. En 2017, nous n'avons pas eu de dégâts majeurs sur la conduite de transport et le fonctionnement des captages s'est fait sans encombre.

#### **700.332 / 700.480 Amortissements complémentaires / Prélèvements sur la réserve (2016-2017)**

Budget : CHF 780'000.00

Comptes : CHF 549'222.45

Disponible : CHF 230'777.55

Les amortissements complémentaires sont du même montant que le prélèvement sur la réserve d'eau potable. Ils correspondent au total investi dans ce poste pour les exercices 2016 et 2017.

#### **700.352.10 Contribution au déficit du consortium**

Budget : CHF 92'000.00

Comptes : CHF 105'815.25

Excédent : CHF 13'815.25

Ce compte est basé sur une prévision des consommations d'eau de l'ensemble des membres. Dans le cas d'une année sèche, le déficit augmente quelque peu, ce qui a été le cas en 2017.

### **710 Canalisations (EU eaux usées)**

#### **710.332 / 700.480 Amortissements complémentaires / Prélèvements sur la réserve (2016-2017)**

Budget : CHF 1'280'000.00

Comptes : CHF 499'352.35

Disponible : CHF 780'647.65

Les amortissements complémentaires sont du même montant que le prélèvement sur la réserve des canalisations. Ils correspondent au total investi dans ce poste pour les exercices 2016 et 2017.

### **711 Station d'épuration des eaux**

#### **711.312.10 Electricité**

Budget : CHF 130'000.00

Comptes : CHF 106'669.50

Disponible : CHF 23'330.50

Les mesures d'économies d'énergie mises en place durant les années 2015/17 portent leurs fruits et se répercutent par une sensible diminution de la consommation électrique. Par ailleurs, en 2017, le facteur météo a été très favorable. Les volumes d'eaux traités sont largement inférieurs à ceux des années précédentes, ce qui a entraîné une diminution des frais de pompages de la station intercommunale et de la charge polluante en entrée de la STEP. La production d'énergie par le CCF a augmentée de 3,8 %, ce qui permet par période de faible consommation de restituer une partie du courant produit au Groupe E, soit 101'591 KWh en 2017, ce qui diminue d'autant la consommation électrique de la STEP.

#### **711.315.10 Entretien des installations et machines**

Budget : CHF 200'000.00 Comptes : CHF 202'398.75 Excédent : CHF 2'398.75

D'importants travaux importants ont été réalisés en 2017 :

- Révision complète des 2 dégrilleurs fins et de 2 presses à déchets
- Remplacement d'un surpresseur des disques bactériens
- Remplacement de la pompe de recirculation du décanteur secondaire 2

#### **711.315.11 Entretien du moteur à gaz**

Budget : CHF 28'000.00 Comptes : CHF 32'614.05 Excédent : CHF 4'614.05

Les coûts d'entretien du moteur à gaz sont proportionnels aux heures de service du moteur selon un contrat de maintenance en vigueur. En 2017, notre production a encore augmenté par rapport à 2016. Cela est en lien direct avec les recettes supplémentaires générées par les prestations pour des tiers (compte 711.435).

#### **711.382 Attribution au fond de remplacement**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 150'000.00 Excédent : CHF 150'000.00

Les éléments favorables cités en amont permettent de créer une réserve non budgétisée de CHF 150'000.00. La Commission de Gestion de la STEP a approuvé les comptes 2017 le 12 avril dernier, dont notamment l'attribution au fond de renouvellement.

#### **711.390.10 Imputation interne des intérêts**

Budget : CHF 18'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 18'000.00

Les investissements de la STEP étant totalement amortis, l'imputation interne des intérêts n'a plus de raison d'être.

#### **711.435 Prestations de services à des tiers** **711.435.10 Contrat d'exploitation STEP externe** **711.435.20 Prestations pour Swissgrid**

Budget : CHF 260'000.00 Comptes : CHF 334'761.58 net Gain : CHF 74'761.58

Par mesure de clarté, les prestations de services à des tiers ont été splittés en 3 comptes :

- |            |   |
|------------|---|
| 711.435    | La prise en charge de biomasse (sang) et des boues d'épuration des autres STEP.<br>Les travaux de maintenance de la station de traitement de l'eau de La Pila.<br>Les travaux maintenance des 3 stations de pompage du Dpt des Bâtiments de l'Etat de Fribourg situées à Châtillon. |
| 711.435.10 | Mandat de prestation pour la gestion de la STEP de Hauterive  |
| 711.435.20 | Redevance (RPC) pour la vente d'énergie à Swissgrid   |

#### **720 Traitement des déchets** **720.314 Exploitation déchetterie Ste-Apolline**

Budget : CHF 45'000.00 Comptes : CHF 24'032.00 Disponible : CHF 20'968.00

Nous avons prévu la pose d'un tapis bitumineux sur toute la place. En cours d'année, nous avons étudié la possibilité de poser une barrière pour gérer l'accès des citoyens à la déchetterie. Cette étude a retardé la réalisation du tapis et a repoussé les travaux en 2018.

#### **720.318.80 Ramassages de tiers et éliminations des déchets**

Budget : CHF 400'000.00 Comptes : CHF 336'816.90 Disponible : CHF 63'183.10

Ce compte est directement lié sur les quantités de déchets collectés. En 2017, nous constatons une diminution générale des tonnages. À titre d'exemple, sur les déchets organiques en comparaison à 2016, nous avons une diminution de l'ordre de 395 tonnes, cela représente une différence sur le ramassage de CHF 23'550.00. Sur d'autres types de déchets, nous constatons des diminutions des charges plus au moins significatives. Lors de l'établissement du budget de fonctionnement, les volumes n'étant pas connus à l'avance, une marge est calculée selon le résultat des comptes de l'année précédente. Pour l'exercice 2016, le même poste représentait une charge de CHF 383'348.45.

#### **720.318.95 Surveillance outsourcée des déchetteries**

Budget : CHF 10'000.00 Comptes : CHF 5'014.20 Disponible : CHF 4'985.80

La Commune fait appel ponctuellement à des agents externes pour la surveillance de ces points de collecte. Ces contrôles sont organisés aléatoirement et essentiellement durant les week-ends. Le montant budgétisé permet d'adapter le passage des agents selon les besoins constatés sur le terrain.

#### **720.351 Part à la lutte contre hydrocarbures (DL)**

Budget : CHF 5'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 5'000.00

Cette position est désormais comptabilisée dans le compte 140.352 « Participation aux Centres de renfort ». Il s'agit d'un pot commun des centres de renfort des pompiers régionaux qui interviennent lorsque le corps du service du feu ne suffit pas à maîtriser une situation d'urgence. Par conséquent, cette charge est désormais reclassée dans le chapitre « Police du feu » car elle ne concerne pas seulement les hydrocarbures.

#### **720.431.10 Ordonnances pénales déchets**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 8'710.00 Gain : CHF 8'710.00

Jusqu'en 2017, les montants encaissés par les ordonnances pénales liées aux déchets étaient imputés sur le compte de l'administration générale n° 020.431.10 « Ordonnances pénales administratives ». Afin de déterminer le taux de couverture des déchets au plus juste, nous avons décidé de créer un nouveau compte dans le chapitre 720 avec les produits des ordonnances pénales.

#### **720.490.70 Imputation interne des déchets verts**

Budget : CHF 24'000.00 Comptes : CHF 0.00 Gain : CHF 24'000.00

Lors de l'établissement du budget 2017, nous avons prévu de refacturer une partie des déchets provenant du cimetière et des Parcs et Jardins comme suit :

Compte de charges	Département	Compte de produit	Montant
330.390.70	Parcs publics	720.490.70	21'000.00
740.390.70	Cimetière	720.490.70	3'000.00

Total 24'000.00

Après vérification du règlement communal, les déchets verts sont à charge du chapitre 720 et par conséquent n'ont pas à être refacturés aux autres chapitres.

#### **750 Energies renouvelables** **750.366 Promotion développement durable**

Budget : CHF 50'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 50'000.00

La mise en place de la plateforme proposée par le bureau Navitas n'a pas été retenue par le Conseil communal. La somme allouée aux promotions planifiées a été repoussée en 2018 pour des questions d'organisation interne au Service technique.

## **790 Aménagement du territoire**

### **790.318 Frais d'études et projets**

Budget : CHF 200'000.00

Comptes : CHF 63'904.35

Disponible : CHF 136'095.65

Max. : CHF 310'000.00

- **Cormanon**

Zone centre interface place arborée et place minérale, le mandat d'architecte paysagiste a été octroyé, mais aucune prestation n'a été facturée en 2017.

**Diminution CHF 20'000.00**

- **Bertigny développements**

Les études se sont limitées à une contre-proposition de variantes de la route de liaison à l'HFR permettant une meilleure intégration paysagère et une desserte bilatérale des terrains adjacents. Concernant l'étude de faisabilité d'ensemble, les données encore provisoires de la variante d'accrochage à la route nationale, ainsi que de la variante d'accès n'ont pas permis d'aller plus loin.

**Diminution CHF 41'850.00**

- **Place urbaine de Belle-Croix**

Les prestations liées au cahier des charges pour la mise au concours d'un PAD dans le secteur du Masterplan ont été reportées du fait que le choix de la variante définitive routière du carrefour ne soit pas arrêté par le Canton.

**Diminution CHF 80'000.00**

- **PAD 34-35**

La planification d'un avant-projet sur le secteur propriété de la commune a été reportée en rapport avec le chantier du Garage Nicoli (location de places de parc provisoires)

**Diminution CHF 20'000.00**

- **PAD « Le Croset » études préliminaires**

Les prestations liées aux études préliminaires du concept énergétique de la zone n'ont pas été utilisées, la planification du PAD étant reportée en relation avec la révision du PAL.

**Diminution CHF 10'000.00**

- **PAD Vallon de Villars**

Les prestations relatives au projet de valorisation de la route de l'Eglise - chemin des Rochettes, PAD Vallon de Villars n'ont pas été exécutées pour les mêmes raisons que ci-dessus.

**Diminution CHF 30'000.00**

- **Vallon de Villars**

Les prestations relatives au projet de parc boisé avec réhabilitation du talweg du ruisseau n'ont pas été exécutées pour les mêmes raisons que ci-dessus.

**Diminution CHF 20'000.00**

- **Conception directrice**

Les prestations liées à la mise à jour du document de référence datant de janvier 2000 (Feddersen & Klostermann) n'ont pas été utilisées.

**Diminution CHF 20'000.00**

- **Examen final PAL-PAD approuvés**

Prestations de l'urbaniste préparation des documents liés à la 3ème enquête publique, participation aux séances de conciliation.

**Augmentation CHF 15'421.00**

- **Masterplan Belle-Croix**

Compléments du groupe de mandataires, liés à l'évolution du périmètre à l'Est et à l'Ouest, scénarii financiers. Reportés en relation avec l'attente du choix de la variante définitive d'aménagement routier du carrefour de Belle-Croix par le Canton.

**Diminution CHF 20'000.00**

- **Participation communale à la planification régionale pilotée par la Préfecture de la Sarine**

**Augmentation CHF 9'771.35**

- **Aménagement local, soirée d'information de l'Agglomération, photos publication**

**Diminution CHF 9'438.00**

## **8 Economie**

### **800 Agriculture**

#### **800.427 Produit des locations de terrains**

Budget : CHF 8'230.00

Comptes : CHF 16'549.70

Gain : CHF 8'319.70

Le montant excédentaire de CHF 8'320.00 concerne la location annuelle d'une surface définie du parc du Platy pour le stockage provisoire des terres destinées au chantier Platy-Centre II.

## **9 Finances et impôts**

### **900 Impôts**

#### **900.319.05 Provision pour PF 17**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 3'580'000.00

Excédent : CHF 3'580'000.00

Il s'agit d'une provision liée au changement de certaines méthodes comptable, en particulier pour la contribution immobilière, et à d'éventuelles variations fiscales importantes de nos personnes morales. Par exemple, pour la 1<sup>ère</sup> fois, la contribution 2018 sera facturée lors du même exercice comptable, soit 2018. Cette provision à court terme pourrait également servir à l'avenir pour anticiper les effets du Projet Fiscal 17 (PF 17).

#### **900.319.10 Pertes sur débiteurs et escomptes**

Budget : CHF 200'000.00

Comptes : CHF 91'237.06

Disponible : CHF 108'762.94

En 2016, un toilettage avait été effectué sur les pertes sur débiteurs, ce qui a réduit la charge 2017. De plus, lors des tests de migration informatique et notamment de la reprise des postes ouverts débiteurs, la qualité des données à reprendre était mauvaise et engendrait d'importantes différences. Après identification des problèmes et leur élimination, cette différence a été réduite progressivement à CHF 1'551.85, montant inclus dans les CHF 91'237.06.

#### **900.400 Impôt sur le revenu des Personnes physiques**

Budget : CHF 21'000'000.00

Comptes : CHF 21'934'039.05

Gain : CHF 934'039.05

Le montant est à la hausse par rapport au budget au regard des derniers chiffres définitifs connus (impôts facturés) et des projections de l'Etat, reprises toutefois de façon très partielle et très prudente. Dans ce montant sont aussi

compris les impôts soustraits, qui sont à la hausse en raison des échanges d'informations automatiques en matière internationale ainsi que des incertitudes liées au secret fiscal pour les contribuables suisses : certains contribuables profitent en effet du droit à l'annonce spontanée dans le délai imparti afin d'éviter de payer une amende en sus du rattrapage des impôts.

#### **900.400.10 Impôt sur la fortune des Personnes physiques**

Budget : CHF 2'050'000.00 Comptes : CHF 2'605'031.90 Gain : CHF 555'031.90

Dans ce montant sont aussi compris les impôts soustraits, voir commentaire du compte 900.400. Les valeurs de fortunes sont réparties à la hausse, eu égard en particulier à une bonne reprise du marché financier en matière de placements.

#### **900.400.90 Récupération pertes sur créances**

Budget : CHF 130'000.00 Comptes : CHF 453'606.20 Gain : CHF 323'606.20

Les recettes se répartissent comme suit :

Récupération sur créances et ADB par VSG	CHF 225'785.30
Récupération des ADB par la Ville de Fribourg	CHF 24'782.55
Récupération par prescription	CHF 203'038.35

La pugnacité du Service des finances ainsi que celle de la Ville de Fribourg mandatée pour la récupération sur les actes de défauts de biens porte ses fruits, en particulier sur les impôts antérieurs à 2014. Le mandat de la Ville de Fribourg a été résilié au 31.12.2017 sur décision du Communal communal. Etant donné que les ADB sont prescrits après 20 ans depuis le 1<sup>er</sup> février 1997, un gros de travail a effectué depuis l'été 2016 afin de vérifier dans quelle mesure les débiteurs étaient revenus à meilleure fortune, ce qui a engendré des recettes supplémentaires. De plus, un nombre de rachat d'ADB assez important a été proposé par certains débiteurs par le canal de l'Office des poursuites. En ce qui concerne les ADB après faillites, des arrangements de paiements courent pour environ CHF 50'000.00.

Quant à la récupération par prescription, elle est le résultat d'un toilettage complet des soldes débiteurs lors de la reprise des données dans le nouveau système informatique en été 2017 ; c'est une recette exceptionnelle et ponctuelle.

#### **900.401 Impôt sur le bénéfice des Personnes morales**

Budget : CHF 22'285'000.00 Comptes : CHF 20'524'991.30 Manco : CHF 1'760'008.70

Nous constatons malheureusement une confirmation de la conjoncture difficile pour certaines personnes morales, qui heureusement ont été compensée par d'autres personnes morales actives dans d'autres secteurs. Toutefois, cela n'a pas suffi à atteindre le budget fixé, qui avait été établi avant que la Commune connaisse certaines données négatives relatives à certains contribuables importants.

#### **900.401.10 Impôt sur le capital des Personnes morales**

Budget : CHF 1'690'000.00 Comptes : CHF 2'334'487.95 Gain : CHF 644'487.95

Cette année 2017 est particulièrement bonne en matière d'impôt sur le capital. Cela reflète une diminution des distributions de bénéfices des personnes morales et une amélioration des répartitions inter-cantoniales pour certaines personnes morales importantes dans notre tissu économique.

#### **900.437 Intérêts de retard**

Les intérêts de retard ne sont pas des recettes fiscales, et ont été reclassées par conséquent dans le chapitre 940. Par ailleurs ce compte n'était pas pris en considération par le SCom dans le calcul des ratios d'intérêts à cause de cette erreur d'emplacement.

#### **940 Gérance de la fortune**

**940.318 Frais bancaires**

Budget : CHF 15'000.00

Comptes : CHF 3'955.06

Disponible : CHF 11'044.94

L'effort fourni par le Service des finances, afin de limiter l'utilisation des moyens de paiements coûteux au bénéfice de transactions électroniques, a permis une diminution des coûts par rapport au budget ainsi que par rapport aux comptes 2016 qui se montaient à CHF 8'818.40.

**940.321 Intérêts des dettes et courtage**

Budget : CHF 1'340'000.00

Comptes : CHF 1'039'452.25

Disponible : CHF 300'547.75

Les excellentes conditions obtenues lors des appels d'offres de nouvelles lignes de crédit et le renouvellement des anciens crédits Dexia à mi 2017 ont pour conséquence la diminution de ce poste et l'écart non négligeable avec le budget, malgré l'augmentation de la dette brute de plus de 22 millions. Le taux moyen de la dette nette a baissé de 2,340 % à 1,878 % par rapport à 2016.

**940.330 Amortissements financiers obligatoires**

Budget : CHF 4'693'850.00

Comptes : CHF 3'593'796.00

Disponible : CHF 1'100'054.00

La comptabilisation des amortissements obligatoires est conforme au décompte établi par le Service des Communes, sur lequel nous avons déduit les amortissements de l'école des Rochettes et du Centre scolaire de Villars-Vert, lesquels présentent des soldes au bilan à CHF 1.-. Dès lors, l'amortissement n'a plus lieu d'être car une partie avait été anticipée, ce qui diminue les amortissements obligatoires de CHF 755'206.45. Le reste de la différence s'explique par des investissements retardés, non terminés en 2016 : leur amortissement est repoussé d'autant.

**940.420 Produits des titres et placements**

Budget : CHF 250'000.00

Comptes : CHF 128'441.78

Manco : CHF 121'558.22

Voici la comparaison des recettes :

	<u>Comptes 2017</u>	<u>Comptes 2016</u>
Dividende Groupe E Celsius	CHF 108'000.00	CHF 339'000.00
Loyer Paroisse	CHF 0.00	CHF 12'500.00
Intérêts produits sur dettes	CHF 16'115.73	CHF 0.00
Produits bancaires	<u>CHF 4'326.05</u>	<u>CHF 10'781.40</u>
TOTAL	CHF 128'441.78	CHF 362'281.40

La Paroisse a loué des locaux communaux le temps d'effectuer des travaux. La location a pris fin en octobre 2016. Les placements de liquidités ne rapportent plus grand-chose. Par contre dans ce poste figurent les intérêts négatifs reçus par les établissements à qui nous avons emprunté de l'argent.

**940.437 Intérêts de retard**

Budget : CHF 150'000.00

Comptes : CHF 242'046.83

Gain : CHF 92'046.83

Voir initial dans le compte 900.437. Les intérêts de retard ne sont pas des recettes fiscales, et par conséquent ont été sorties du chapitre 900 des impôts. Par ailleurs ce compte n'était pas pris en considération par le SCom dans le calcul des ratios d'intérêts à cause de cette erreur d'emplacement. Un rattrapage a notamment été effectué car les derniers intérêts de retard ont été facturés au printemps 2016. Ce retard était dû aux problèmes informatiques.

**990 Amortissements comptables****990.319 Dépenses non spécifiées art. 91 LCo**

Budget : CHF 120'000.00

Comptes : CHF 10'000.00

Disponible : CHF 110'000.00

Le montant de CHF 10'000.00 correspond à un mandat REPER hors budget pour l'expertise de diverses dynamiques potentielles à exploiter en relation avec la jeunesse, au service de l'animation.

<b>990.332</b>	<b>Amortissement mobilier et informatique administratif</b>
<b>990.332.02</b>	<b>Amortissement des bâtiments scolaires</b>
<b>990.332.05</b>	<b>Amortissement de l'immeuble de la Grange</b>
<b>990.332.08</b>	<b>Amortissements des pavillons</b>
<b>990.332.11</b>	<b>Amortissement des véhicules et machines</b>
<b>990.332.12</b>	<b>Amortissement du bâtiment des services extérieurs</b>
<b>990.332.14</b>	<b>Amortissement de l'éclairage public</b>
<b>990.332.16</b>	<b>Amortissement des abris bus des voyageurs</b>
<b>990.332.17</b>	<b>Amortissement mobilier et informatique des écoles</b>
<b>990.332.19</b>	<b>Amortissement des unités d'activités</b>
<b>990.480</b>	<b>Prélèvement réserve sur investissements</b>

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 6'478'441.70 charges

Excédent : CHF 6'478'441.70

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 6'478'441.70 produits

Gain : CHF 6'478'441.70

En prévision des dissolutions de réserves imposées lors de l'introduction future des nouvelles normes comptables MCH2, nous avons amorti des postes du bilan qui pouvaient l'être, sachant qu'ils ne rentreront pas dans les réévaluations obligatoires prévues en principe en 2021.

#### **990.482.55 Prélèvement réserves Les Martinets**

Comme ci-dessus par rapport aux nouvelles normes à venir MCH2, cette réserve a été dissoute car la valeur au bilan de la Résidence des Martinets est sous-évaluée et, par conséquent, cette réserve n'a plus de raison d'être. Nous avons utilisé ce montant pour la provision PF 17, compte 900.319.05.

# COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2017

## **0. ADMINISTRATION**

### **020.503.10 Achat bâtiment administratif Petit-Moncor 1b**

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.02.2016	Fr.	14'870'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017	Fr.	1'305'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	14'213'455.15
-	Investissement 2017	Fr.	<u>1'003'142.95</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 958'401.90**

### **030.506 Renouvellement de l'informatique de l'administration communale**

#### **030.506.10 Migration plateforme informatique et gestion électronique de documents**

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.12.2010	Fr.	131'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	396'300.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.03.2017	Fr.	150'000.00
-	Investissement 2011	Fr.	89'644.80
-	Investissement 2012	Fr.	74'594.60
-	Investissement 2013	Fr.	1'451.50
-	Investissement 2014	Fr.	13'848.30
-	Investissement 2015	Fr.	76'632.75
-	Investissement 2016	Fr.	34'069.70
-	Investissement 2017	Fr.	<u>289'589.20</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 97'469.15**

## **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

### **290.503.32 Réhabilitation de l'école de Cormanon**

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 31.05.2012 (crédit d'étude)	Fr.	200'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013 (remplacement des fenêtres)	Fr.	350'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 19.03.2015 (réfection de l'enveloppe)	Fr.	7'120'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.10.2015 (réhabilitation)	Fr.	440'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.02.2016 (réhabilitation)	Fr.	5'288'988.00
-	Investissement 2012	Fr.	70'942.75
-	Investissement 2013	Fr.	310'987.40
-	Investissement 2014	Fr.	33'243.45
-	Investissement 2015	Fr.	448'621.75
-	Investissement 2016	Fr.	3'969'579.30
-	Investissement 2017	Fr.	<u>7'070'048.50</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 1'495'564.85**

<b>290.503.50</b>	<b>Etude et construction d'un nouveau centre scolaire du Platy</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	275'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 20.03.2014	Fr.	1'100'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.05.2015	Fr.	450'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 10.12.2015, net (dont Fr. 1'250'000.00 de subventions et Fr. 300'000.00 réserve PC)	Fr.	25'050'000.00
-	Investissement 2013	Fr.	180'102.40
-	Investissement 2014	Fr.	292'178.00
-	Investissement 2015	Fr.	849'890.35
-	Investissement 2016	Fr.	2'008'714.25
-	Investissement 2017	Fr.	<u>6'469'006.35</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>17'075'108.65</b>
<b>290.506.15</b>	<b>Installation de solutions informatiques interactives dans les classes de Villars-sur-Glâne</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014	Fr.	477'400.00
-	Investissement 2015	Fr.	180'833.45
-	Investissement 2016	Fr.	2'569.20
-	Investissement 2017	Fr.	<u>113'604.95</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>180'392.40</b>
<b>290.506.31</b>	<b>Remplacement chauffage Ecole des Rochettes</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.03.2017	Fr.	415'680.00
-	Investissement 2017	Fr.	<u>421'147.15</u>
	<b>Dépassement de crédit (définitif)</b>	<b>(-) Fr.</b>	<b>5'467.15</b>
<b>3.</b>	<b>CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>		
<b>330.524</b>	<b>Participation à l'étude d'une piscine publique</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 10.12.2015	Fr.	50'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	<u>37'164.50</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>12'835.50</b>
<b>340.622</b>	<b>Participation de communes et tiers au terrain synthétique</b>		
-	Subvention 2017 de la LORO	(-) Fr.	<u>30'000.00</u>
	<b>Recette en complément du décompte final établi en 2016</b>	<b>(-) Fr.</b>	<b>30'000.00</b>
<b>352.503.01</b>	<b>Raccordement chauffage CAD et taxe ancienne école</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.03.2017	Fr.	138'960.00
-	Investissement 2017	Fr.	<u>25'621.85</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>113'338.15</b>

## 5. AFFAIRES SOCIALES

### 570.503.01 Agrandissement de la Résidence Les Martinets

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	1'620'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	10'390'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.06.2014	Fr.	7'585'900.00
-	Investissement 2013	Fr.	184'097.25
-	Investissement 2014	Fr.	3'099'645.55
-	Investissement 2015	Fr.	6'495'666.80
-	Investissement 2016	Fr.	6'952'608.35
-	Investissement 2017	Fr.	2'299'703.90
-	Subvention de tiers 2016 à l'agrandissement	(-) Fr.	<u>4'472.00</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 568'650.15**

*Cet investissement sera intégralement remboursé par la CODEMS.*

## 6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

### 620.501.01 Bertigny – Villars-Vert aménagement accrochage piétonnier Passerelle – place

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014, net (dont Fr. 450'000.00 participation Agglo et Fr. 132'000.00 Etat)	Fr.	678'000.00
-	Investissement 2014	Fr.	440.05
-	Investissement 2015	Fr.	23'046.55
-	Investissement 2016	Fr.	<u>30'240.00</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 624'273.40**

### 620.501.05 Entretien lourd selon plan de gestion du réseau routier PGRR-2

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	1'478'000.00
-	Investissement 2013	Fr.	33'022.10
-	Investissement 2014	Fr.	199'585.10
-	Investissement 2015	Fr.	611'941.15
-	Investissement 2016	Fr.	<u>385'598.30</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 247'853.35**

### 620.501.07 Aménagement de places de stationnement pour vélos – plan d'action

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014	Fr.	138'200.00
-	Investissement 2015	Fr.	20'485.20
-	Investissement 2017	Fr.	<u>5'300.85</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 112'413.95**

### 620.501.24 Modérations de trafic et concept de stationnement

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2002	Fr.	156'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 17.06.2004	Fr.	1'350'000.00

- Investissement 2002	Fr.	117'140.35
- Investissement 2003	Fr.	13'959.00
- Investissement 2004	Fr.	184'420.95
- Investissement 2005	Fr.	283'751.00
- Investissement 2006	Fr.	126'808.15
- Investissement 2007	Fr.	10'846.15
- Investissement 2008	Fr.	44'544.10
- Investissement 2009	Fr.	79'830.55
- Investissement 2010	Fr.	44'936.75
- Investissement 2011	Fr.	111'887.95
- Investissement 2012	Fr.	132'235.70
- Investissement 2013	Fr.	20'660.70
- Investissement 2014	Fr.	17'919.40
- Investissement 2015	Fr.	21'615.35
- Investissement 2017	Fr.	8'078.80
- Participation des propriétaires	(-) Fr.	<u>81'072.10</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>368'437.20</b>
<b>620.501.26 Parc d'activité zone industrielle de Moncor</b>		
- Crédit accordé par le Conseil général en date du 10.02.2016	Fr.	110'000.00
- Investissement 2016	Fr.	97'371.25
- Investissement 2017	Fr.	<u>388.80</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>12'239.95</b>
<b>620.501.42 Participation secteur PAD 34 et 35</b>		
- Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.06.2017	Fr.	68'600.00
- Investissement 2016	Fr.	<u>3'780.00</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	(-) <b>Fr.</b>	<b>64'820.00</b>
<b>620.501.62 Chemins piétonniers et pistes cyclables</b>		
- Investissement 2017	Fr.	<u>170.05</u>
<b>Erreur d'imputation : sera corrigé en 2018 (620.318.60)</b>	<b>Fr.</b>	<b>170.05</b>
<b>650.501.01 Réhabilitation places d'arrêt de bus</b>		
- Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2016	Fr.	165'000.00
- Investissement 2016	Fr.	40'871.40
- Investissement 2017	Fr.	<u>65'417.20</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>58'711.40</b>
<b>650.501.30 Aménagement stations VLS (vélos en libre service) Publibike</b>		
- Crédit accordé par le Conseil général en date du 29.09.2011	Fr.	105'500.00
- Crédit accordé par le Conseil général en date du 27.09.2012 (dont à déduire les subventions à recevoir de l'Agglo)	Fr.	196'000.00
- Investissement 2011	Fr.	94'997.70
- Investissement 2012	Fr.	216.50
- Investissement 2013	Fr.	188'789.00

-	Subvention 2012 de l'Agglo	(-)	Fr.	40'200.00
-	Subvention 2017 de l'Agglo	(-)	Fr.	<u>63'650.00</u>
<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>			<b>Fr.</b>	<b>121'346.80</b>

## **7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

### **700.501 Plan de renouvellement du réseau d'eau potable**

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 09.12.2010		Fr.	2'305'000.00
-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 08.11.2010		Fr.	590'000.00
-	Investissement 2011		Fr.	409'675.65
-	Investissement 2012		Fr.	252'295.20
-	Investissement 2013		Fr.	803'772.25
-	Investissement 2014		Fr.	249'790.60
-	Investissement 2015		Fr.	562'358.65
-	Investissement 2016		Fr.	330'741.45
-	Investissement 2017		Fr.	309'196.50
-	Subventions ECAB reçues années antérieures	(-)	Fr.	210'780.50
-	Subventions ECAB 2016 reçues	(-)	Fr.	<u>19'000.00</u>

**Crédit non utilisé (définitif) avant recettes taxes de raccordement** **Fr.** **206'950.20**

-	<i>Utilisation de la réserve 2011</i>		Fr.	400'000.00
-	<i>Utilisation de la réserve 2012</i>		Fr.	179'532.05
-	<i>Utilisation de la réserve 2013</i>		Fr.	776'958.00
-	<i>Utilisation de la réserve 2014</i>		Fr.	85'770.15
-	<i>Utilisation de la réserve 2015</i>		Fr.	414'127.05
-	<i>Utilisation de la réserve 2017</i>		Fr.	549'222.45

***Ce crédit est entièrement couvert par l'utilisation de la réserve pour l'eau potable et la facturation des taxes de raccordement lors des permis de construire.***

### **700.501.15 Défense incendie PAD Planafaye**

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017		Fr.	80'000.00
-	Investissement 2017		Fr.	<u>13'979.90</u>

**Crédit disponible (provisoire)** **Fr.** **66'020.10**

***Ce crédit sera entièrement couvert par la facturation des taxes de raccordement lors des permis de construire.***

### **700.501.41 Bouclage réseau PAD Platy Centre II**

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017		Fr.	240'000.00
-	Investissement 2017		Fr.	<u>71'787.75</u>

**Crédit disponible (provisoire)** **Fr.** **168'212.25**

***Ce crédit sera entièrement couvert par la facturation des taxes de raccordement lors des permis de construire.***

<b>710.501</b>	<b>Plan de renouvellement des canalisations</b>		
-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	1'920'000.00
-	Investissement 2014	Fr.	287'366.15
-	Investissement 2015	Fr.	95'748.50
-	Investissement 2016	Fr.	468'826.00
-	Investissement 2017	Fr.	<u>713'884.65</u>

**Crédit disponible (provisoire) avant recettes taxes de raccordement** Fr. **354'174.70**

-	Utilisation de la réserve 2014	Fr.	246'307.85
-	Utilisation de la réserve 2015	Fr.	8'580.65
-	Utilisation de la réserve 2017	Fr.	499'352.35

***Ce crédit sera entièrement couvert par l'utilisation de la réserve de la protection des eaux et la facturation des taxes de raccordement lors des permis de construire.***

**710.501.04 Conduite du PAD Planafaye**

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	80'000.00
-	Investissement 2017	Fr.	<u>45'251.15</u>

**Crédit disponible (provisoire)** Fr. **34'748.85**

***Ce crédit sera entièrement couvert par l'utilisation de la réserve de la protection des eaux et la facturation des taxes de raccordement lors des permis de construire.***

**720.503 Réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale**

-	Crédit accordé par la Conseil général en date du 11.12.2014	Fr.	638'900.00
-	Investissement 2015	Fr.	2'707.05
-	Investissement 2016	Fr.	<u>137'255.15</u>

**Crédit disponible (provisoire)** Fr. **498'937.80**

**740.501.10 Construction du Columbarium IV**

-	Crédit accordé par la Conseil général en date du 02.06.2016	Fr.	125'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	1'855.05
-	Investissement 2017	Fr.	<u>110'418.65</u>

**Crédit disponible (provisoire)** Fr. **12'726.30**

**750.503 Installation de panneaux solaires photovoltaïques**

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 19.03.2015	Fr.	100'000.00
-	Investissement 2015	Fr.	103'458.30
-	Investissement 2016	Fr.	<u>475.20</u>

**Dépassement de crédit (définitif) (décompte final établi en 2015 = erreur) (-)** Fr. **3'933.50**

**9. FINANCES**

940.500.99 Achats de terrains (échange de terrains de 2016)

- Investissement 2017		Fr.	<u>4'992.00</u>
Dépassement en complément du décompte final établi en 2016	(-)	Fr.	4'992.00

Le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2017 tels que présentés ci-dessus.

**approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 16 avril 2018**

**Le Conseiller communal responsable des finances**

  
**Olivier Carrel**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Secrétaire

  
**Emmanuel Roulin**



La Syndique

  
**Erika Schnyder**